



Lors du Comité Unique de l'Etablissement Public (CUEP) du 18 décembre dernier, le **SNUP** a une nouvelle fois constaté que les organisations syndicales majoritaires marchaient main dans la main avec la Direction Caisse des dépôts.

Et oui, chers collègues, le Directeur général n'hésite même plus à les soutenir en séance... cela en dit long !

Malgré le peu d'avancées sur leurs demandes initiales, les organisations syndicales signataires du nouvel accord cadre n'ont rien demandé de plus en séance et elles se sont dites très satisfaites que la durée de l'accord soit portée à quatre ans au lieu de trois.

Face à une telle attitude, le **SNUP** s'interroge : « représentons-nous les mêmes personnels dans cet Etablissement public ? ».

Le **SNUP** est convaincu, à travers ses échanges avec les agents, qu'une majorité d'entre eux est contre ce projet jugé trop récessif... Il va peut-être falloir que les mécontents s'unissent une bonne fois pour toutes ?

Le constat est amer, les OS majoritaires pensent trop à leurs avantages, elles ne veulent pas les perdre, d'où peut-être une trop grande proximité avec le « Patron » à la Caisse des dépôts ? On les voit revendicatives dans leurs écrits, c'est facile, mais en séance elles sont très conciliantes avec la Direction, pourquoi une telle attitude ?

Le combat n'est pas perdu ! En 2026, vous allez devoir élire vos représentants pour les quatre années à venir et vous pouvez changer la tendance en redonnant du pouvoir aux organisations syndicales combatives de la maison. Si vous voulez améliorer vos acquis, il va falloir se mobiliser et voter en masse pour faire reculer ce syndicalisme « bling bling » de communication à la Caisse des dépôts. Demain, tous ensemble, il est possible d'obtenir plus avec de véritables syndicats revendicatifs qui n'ont pas oublié leur origine et leurs valeurs. Et à la CDC, de tels syndicats existent toujours, mais pour combien de temps encore si vous ne les soutenez pas ?

Personnels de la CDC, il va falloir que vous vous posiez les bonnes questions en 2026, c'est à vous qu'appartient la décision de fixer le cap pour les années à venir. Soit vous maintenez l'équilibre syndical actuel et vous perdrez de plus en plus devant une CDC qui n'hésite plus à augmenter le nombre de licenciements, à geler certaines rémunérations et à accentuer l'emploi précaire... soit vous changez cet équilibre en faisant en sorte qu'il faille au moins un syndicat combatif pour pouvoir valider un accord.

La balle est dans votre camp et vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas. A l'heure de l'IA qui va faire peser des risques sur vos emplois, il vous faut des syndicats forts et prêts à s'opposer à cette DRH si autoritaire.

Chers collègues, l'heure du choix approche, à vous de faire le bon !

Et pendant ce temps-là, notre Directeur général annonce dans la presse en cette période de noël que les prévisions de résultat sont bonnes. Hélas, plus on accumule les milliards à la CDC (cf. les résultats exceptionnels de ces dernières années), moins les personnels obtiennent, cherchez l'erreur ?

Et le problème c'est que tous les agents ne sont pas logés à la même enseigne...

... Pendant ce CUEP du 18 décembre, le **SNUP** a fait remarquer à la Direction que trois personnes de plus de 70 ans ont touché plus de 500 000 € en 2023 et il voulait savoir ce que notre DRH en pensait : aucune réponse.

Pour rappel, pour que des salariés puissent travailler au-delà de cet âge, il faut obligatoirement l'accord de l'employeur. Pourquoi ce « privilège » est-il accordé à certains et pas à d'autres ? Pourquoi les rémunérations sont-elles aussi élevées ? A ces interrogations, le **SNUP** n'a eu aucune réponse ni même le soutien des organisations syndicales majoritaires, pourquoi ?

Le **SNUP** le répète, le contexte social est très difficile pour beaucoup de nos concitoyens, or nous sommes dans un Etablissement public, nous devons donc être exemplaires et ce type de dérive ne doit pas s'installer dans notre belle Maison.

Malheureusement, ce n'est pas notre DG actuel qui s'y opposera.

[Premier rappel](#), le Président de la République s'émeut de la rémunération importante de certains dirigeants de La Banque Postale... Et notre DG ne dit mot...

[Second rappel](#), le DG n'hésite pas à passer salarié de droit privé en 2024, ce qui lui vaudra le trophée de la meilleure casserole début 2025. N'hésitez pas à revoir [la vidéo](#), elle est édifiante...

Et c'est dans ce contexte que le DG nous répond en CUEP que la CDC ne peut rien donner à ses fonctionnaires. Il oublie de mentionner le caractère spécial de l'Etablissement public et que la loi permet aux fonctionnaires de la CDC de bénéficier d'avancées sociales type intéressement, primes, épargne salariale, etc... et c'est cette spécificité qui lui a permis de passer privé, il faut bien l'avoir à l'esprit. Le constat est effarant, quand une décision le concerne lui ou ses proches, il oublie tout...

Derrière cette petite phrase anodine, il faut y voir, malheureusement, le peu d'avancées qu'auront les personnels sous son ère.

Enfin, le **SNUP** a osé lui rappeler le geste que faisait son prédécesseur, un certain monsieur Eric Lombard, en renonçant à 50 000 € de sa rémunération eu égard aux restrictions imposées dans le pays. Le **SNUP** souhaitait simplement savoir si monsieur Sichel allait faire de même. Et patatras, devinez quoi, cette question l'a embarrassé, voire énervé, et il ne nous a pas répondu... Peut-être fera t-il une annonce sur ce sujet le 19 janvier prochain lors de la présentation de ses vœux, affaire à suivre ?

Par contre, le DG n'a pas hésité à nous refaire un cours sur l'impossibilité d'augmenter les rémunérations des agents... Le **SNUP** lui a donc demandé s'il trouvait normal que le directeur d'un Etablissement public touche une rémunération supérieure au Président de la République ou au Premier ministre. Et patatras, devinez quoi, cette question l'a de nouveau embarrassé, voire énervé, et il ne nous a pas répondu...

En son âme et conscience, le **SNUP** invite donc tout un chacun à se faire sa propre opinion sur le sujet.



La bataille du pouvoir d'achat se poursuit en 2026 !